



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 20

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 19.07.2022
Et publication ou notification
Du 19.07.2022

P. Le Maire,
Le Directeur Général des Services
Francis CAYOL

N°DEL 2022_06_081_4

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

Objet : FINANCES

Décision Modificative N° 2 du Budget Principal

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Catherine BRUNETTO donne procuration à Roger OLIVIER

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Linda TRIBET

Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====
Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, en charge des finances, présente la décision modificative N° 2 du budget principal.

Il explique qu'il est nécessaire de régulariser les prévisions budgétaires suite à la constatation d'une recette nouvelle, l'annulation du transfert de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération « jardin du train des pignes » qui basculera sur le prochain budget PARKINGS et faire des virements de crédits, comme suit :

Chapitre	fonction	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
022	01	022		D	F	R	DEPENSES IMPREVUES	-42 646,00	
011	020	60612		D	F	R	Electricité	25 000,00	
011	830	611		D	F	R	Contrats de prestations de services	20 000,00	
011	114	61558		D	F	R	Réparations autres biens Immobiliers	8 500,00	
011	114	6156		D	F	R	Maintenance Autres services de protection civile	-8 500,00	
011	810	6355		D	F	R	Taxes et impôts sur les véhicules	1 200,00	
							TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	3 554,00	
74	01	74834		R	F	R	Opérations non ventilables Etat - Compensation au titre exon. T. Fon		3 554,00
							TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		3 554,00
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 554,00	3 554,00
								16 170,00	
020	01	020		D	I	R	DEPENSES IMPREVUES	500,00	
20	321	2031	249	D	I	R	Frais d'études BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	-84 000,00	
20	820	2031	251	D	I	R	Frais d'études AMGT STOCKAGE DECHETERIE	41 400,00	
20	833	2031	264	D	I	R	Frais d'études PROTECTION INCENDIE	-1 769 000,00	
204	820	204172		D	I	R	Autres EPL- Bâtiments et installations	3 500,00	
21	820	2135	294	D	I	R	Install. Générales.agenc. aménag. Const AMENAGEMENT EHPAD	3 330,00	
21	114	2158	268	D	I	R	Autres install., matériel outill. Techn. PLAGES	4 050,00	
21	820	2182	240	D	I	R	Matériel de transport ACQ MATERIEL ROULANT	-3 500,00	
23	61	2313	294	D	I	R	Constructions AMENAGEMENT EHPAD	1 769 000,00	
23	820	2313	250	D	I	R	Constructions Jardin du Train des Pignes	-4 050,00	
23	822	2315	254	D	I	R	Installations, matériel, outill. Techn. REFECTON VOIRIE DIVERSE	22 600,00	
23	413	2315	243	D	I	R	Installations, matériel, outill. Techn. REFECTON PISCINE	0,00	
							TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		
							TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		0,00
							SECTION D INVESTISSEMENT	0,00	0,00
							BALANCE GENERALE	3 554,00	3 554,00

Aussi ,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération N° 2022_03_036_19 portant approbation du budget primitif de la commune ;

Vu la délibération N° 2022_04_057_02 portant décision modificative N°1 du budget primitif de la commune,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

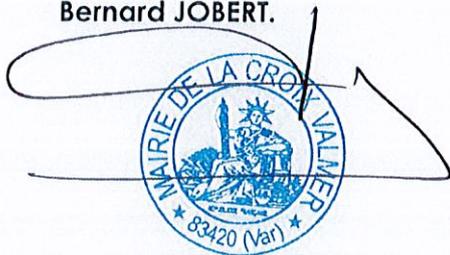
à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La secrétaire de séance,
Stéphanie MECHIN.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

19 JUN. 2022

Le Maire



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : Mairie de la Croix Valmer

Utilisateur : Verdoja

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	DEL2022_06_81_4
Date de la décision:	2022-07-05 00:00:00+02
Objet:	Décision Modificative N° 2 du Budget Principal
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	083-218300481-20220705-DEL2022_06_81_4-BF

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 083-218300481-20220705-DEL2022_06_81_4-BF-1-1_0.xml	text/xml	1013
nom original: COM DM 2.xml	application/xml	571262
nom de métier: 99_BU-083-218300481-20220705-DEL2022_06_81_4-BF-1-1_1.xml	application/xml	571262
nom original: del81.pdf	application/pdf	278084
nom de métier: 70_DE-083-218300481-20220705-DEL2022_06_81_4-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	278084

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2022 à 11h00min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2022 à 11h05min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2022 à 11h05min05s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	19 juillet 2022 à 11h27min16s	Recu par le MIAT le 2022-07-19